

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

NOUVELLE DÉCISION AYANT UNE INCIDENCE SUR LA PROTECTION D'UNE MARQUE

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18ter(4) a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

I. Office qui notifie la décision: Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI) rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chișinău, République de Moldova		Téléphone : +(37322) 40-05-41 Télécopieur : +(37322) 44-01-19
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: 1159342		
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: Obschestvo s ogranichennoy otvetstvennostyu "Laboratoriya sovremennogo zdorovya", ul. Khimzavodskaya, 11/20, Berdsk RU-633004 Novosibirskaya oblast', Fédération de Russie		
IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants: Cl. 05- tous les produits mentionnés dans la demande.		
V. Date à laquelle la décision a été prononcée: 2015-04-09		
VI. Signature ou sceau officiel de l'administration qui a prononcé la décision:  AGEPI DEPARTAMENTUL MĂRCI MODELE ȘI DESENE INDUSTRIALE		